

Vos coordonnées :

ARKEON Finance  
A l'attention du Service souscriptions  
27, rue de Berri  
75 008 Paris

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Objet : Mon choix pour la cession de mes participations ISF 2009  
(à compléter et à retourner dès que possible)

Madame, Monsieur,

L'engagement de conservation des actions des sociétés éligibles au dispositif ISF/IR PME que j'ai souscrites en 2009 a pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

J'ai bien noté que

- Ces actions n'entrent pas dans l'assiette de mon ISF aussi longtemps que je les conserve, même au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- Détenues depuis plus de 2 ans et moins de 8 ans, les plus et moins-values à la cession supportent un abattement de 50% ; au-delà de 8 ans, cet abattement passe à 65%,
- Certaines de ces sociétés recèlent un potentiel de création de valeur par rapport à leur valorisation actuelle,
- Quel que soit le scénario de cession envisageable, ARKEON Gestion ne peut opérer pour mon compte que dans le cadre du mandat de gestion des cessions de mes actions que j'ai déjà signé ou que je vais signer,
- Les frais de gestion correspondants ne sont pas fonction de la durée de détention des actions, ni de la date de signature du mandat. Ils sont prélevés à la cession sur le prix de cession, et sont assimilables à des frais de transaction. De ce fait, ils s'imputent sur les plus ou moins-values taxables,
- Seuls les mandants d'ARKEON Gestion se verront proposer des opportunités de cession.

Je souhaite céder mes actions dès que possible au terme de l'engagement de conservation de 5 ans

Je souhaite que mes actions soient cédées au mieux de mes intérêts sans contrainte de délai

Signature